



Remise de diplôme Emplois d'avenir

**La communauté de communes remettra
7 diplômes CQP animateur périscolaire,
le jeudi 31 mars à 15h au siège
de la CCPOH**

Christian Massaux, président de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en présence de M. Didier Martin, préfet de l'Oise et la DIRECCTE remettront le diplôme de Certification de Qualification Professionnelle Animateur périscolaire à chacun des 7 agents ayant bénéficié du dispositif Emplois d'avenir.

Les CEMEA Picardie ont mis en place cette formation en intra, elle a nécessité 417 heures de formation soit 217 heures en centre et 200 heures en collectivité.

Ce diplôme fait suite à une formation qualifiante obligatoire effectuée entre octobre 2014 et avril 2015. La CCPOH qui a effectué 24 signatures d'Emplois d'avenir depuis juin 2013 et l'une des premières collectivités de l'Oise ayant respecté l'obligation de formation des agents.

La CCPOH leur a également proposé des formations complémentaires, telles que le BAFA, Prévention et Secours Civiques de niveau 1...

Mis en place en 2012, les Emplois d'avenir sont subventionnés en partie par l'État et le Département. Ils sont destinés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans diplôme ou niveau CAP/BEP à la recherche d'un emploi depuis plus de 6 mois.

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,
1 rue d'Halatte à Pont-Sainte-Maxence

Contact presse

Delphine Luc, Responsable communication de la CCPOH

Tél. : 03 44 70 49 36 _ 06 32 78 72 53